



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la
Commune de Vandoeuvres
du 27 juin 2001

2876

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la Commune de Vandoeuvres du 9 mars 1999

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 29 mai 2001

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments
du 19 février 1975

ARRÊTE

Il est donné le nom de :

Chemin du Pré-de-la-Blonde

code voie 62049

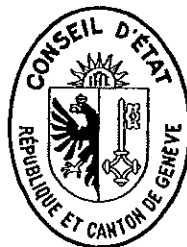
à l'artère sans issue partant du chemin de la Blonde et desservant le lotissement
construit sur la parcelle n° 2383.

Du nom du lieu-dit "La Blonde", qui a servi à dénommer le chemin lui-même, déjà
appelé au 18^{ème} siècle la "voya blonde", signifiant la vigne et plus précisément
des cépages blancs. Il est l'un des plus anciens chemins de la Commune.

Cette dénomination entre en vigueur le 1^{er} octobre 2001.

Communiqué à:

DIAE : 3 ex.
DF : 1 ex.
DJPT : 2 ex.
DAEL : 3 ex.
CHA : 1 ex.
OCP : 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: